

Municipalité de Saint-Amable
Province de Québec
Comté de Verchères

À une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 4 mars 2014, à 20 h, à la salle Simon Lacoste du complexe municipal, situé au 575, rue Principale.

À laquelle étaient présent(e)s, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Gamache, messieurs les conseillers Dominic Gemme, Mario McDuff et Pierre Vermette ainsi que mesdames les conseillères Monique Savard et Clairette Gemme McDuff.

Étaient absent(e)s : Madame la conseillère Nathalie Poitras.

Étaient également présent(e)s : La directrice générale, Mme Carmen McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau.

Ouverture de la séance par le président de l'assemblée.

L'ouverture de la séance est faite pour monsieur le maire François Gamache.

39-03-14 **Adoption de l'ordre du jour de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé. L'item « Varia » restera ouvert jusqu'à la fin.

Adoptée

40-03-14 **Approbation du procès-verbal de la séance de février 2014.**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de février 2014, tel que rédigé.

Adoptée

41-03-14 **Approbation des comptes du mois.**

Je soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Engagements 2013 (10 commandes)	15 928,83 \$
Dépenses du rapport 2013 (19 factures)	25 316,84 \$
Engagements 2014 (80 commandes)	311 056,62 \$
Dépenses du rapport 2014 (109 factures)	189 658,34 \$
Salaires 2014 (périodes 3 et 4)	208 392,90 \$
Total	750 353,53 \$

Signé ce 4^e jour de mars 2014.

Carmen McDuff, directrice générale

CONSIDÉRANT les dépenses et engagements de fonds dont les listes sont jointes aux présentes, lesquelles listes indiquent les montants de chaque dépense ou engagement, sa description, le nom du fournisseur, la date de la dépense ou engagement et de son échéance, ainsi que les codes budgétaires où elles sont imputées;

CONSIDÉRANT le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- 1° d'autoriser lesdites dépenses et engagements de fonds indiqués sur les listes jointes à la présente.
- 2° d'autoriser le paiement des dépenses tel qu'indiquées sur la liste jointe à la présente, suivant les dates d'échéance indiquées.

Adoptée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

42-03-14

Autorisation de signature – Modification de l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Marguerite-D'Youville.

CONSIDÉRANT que des municipalités clientes de la MRC de Marguerite-D'Youville, dont Saint-Amable, ont signé, en novembre 2012, une entente avec la MRC pour la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique via l'ingénieur régional à l'emploi de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a autorisé cette signature par résolution datée du 2 octobre 2012 et portant le numéro 231-10-12.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier ladite entente au moyen d'un addenda numéro 1 afin de remplacer les deuxième et troisième alinéas de l'article 7 et d'attribuer un mode de répartition des frais de déplacement plus équitable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire, M. François Gamache ou en son absence le maire suppléant, M. Mario McDuff et le greffier, Me Daniel Brazeau ou en son absence la directrice générale, Mme Carmen McDuff, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable un addenda numéro 1 à l'entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRC de Marguerite-D'Youville.

Adoptée.

43-03-14

Autorisation de signature – Actes de cession de rues, parcs, passages piétons et autres infrastructures publiques à la Municipalité.

CONSIDÉRANT qu'une recension des emprises de rues, parcs, passages piétons et autres infrastructures publiques mises en place dans le cadre de

projets domiciliaires a permis de constater que certaines d'entre elles, érigées par Service de rénovation R.S. Inc., n'avaient pas fait l'objet d'actes de cession à la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'obtenir les titres de propriété pertinents relatifs à ces infrastructures érigées par Service de rénovation R.S. Inc. et que Me Maude Rodrigue, notaire, a été mandatée pour préparer les documents requis à ces fins;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le maire, M. François Gamache ou en son absence le maire suppléant, M. Mario McDuff et la directrice générale, Mme Carmen McDuff ou en son absence le greffier, Me Daniel Brazeau, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable tout acte de cession ou autre document donnant effet aux présentes.

Adoptée.

GREFFE

S/O.

SERVICE INCENDIE

S/O.

SERVICE DES LOISIRS CULTURELS

44-03-14

Demande d'aide financière – Programme de soutien aux politiques familiales municipales – Autorisation de signature et identification des mandataires et responsables.

CONSIDÉRANT qu'un Comité sur la politique familiale a été mis en place dans la Municipalité de Saint-Amable par résolution du conseil datée du 16 novembre 2009 et portant le numéro 380-11-09;

CONSIDÉRANT qu'une politique familiale a été adoptée par la Municipalité au moyen d'une résolution du conseil datée du 4 octobre 2011 et portant le numéro 327-10-11;

CONSIDÉRANT la croissance continue de la Municipalité et le nombre particulièrement élevé de jeunes familles avec enfants qui l'habitent en comparaison avec les moyennes provinciales;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, la Municipalité a pour projet de mettre à jour sa politique familiale ainsi que le plan d'action sous-jacent;

CONSIDÉRANT le Programme de soutien aux politiques familiales municipales du Ministère de la Famille, lequel permet aux municipalités admissibles de déposer des demandes d'aide financière pour la réalisation de

projets de mise à jour de leur politique familiale et du plan d'action qui y est associé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs culturels, Mme France Therrien, à préparer et à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, toute demande d'aide financière liée au Programme de soutien aux politiques familiales municipales, toute convention d'aide financière et tout autre document, présent ou futur, jugé pertinent pour donner effet aux présentes.

DE CONFIRMER que Mme France Therrien est le mandataire désigné par la Municipalité pour assurer le suivi de ladite demande;

DE CONFIRMER qu'en date des présentes, M. Pierre Vermette, conseiller municipal, et Mme Nathalie Poitras, conseillère municipale, sont les élus membres du Comité sur la politique familiale et responsables des questions familiales dans la Municipalité.

Adoptée.

45-03-14

Autorisation de signature – Implantation d'un service de prêt de livres numériques à la bibliothèque municipale.

CONSIDÉRANT que l'évolution des technologies de l'information permet d'offrir aux usagers des bibliothèques des services en ligne, y compris des services de prêts numériques de livres;

CONSIDÉRANT la nécessité d'adhérer à une plateforme de prêt numérique afin d'offrir un tel service, avec des licences d'utilisation permettant d'assurer le respect des lois applicables ainsi que la protection des droits d'auteur;

CONSIDÉRANT que BiblioPresto.ca est l'association à but non lucratif responsable de la plateforme de prêt de livres numériques PRETNUMERIQUE.CA, développée à l'intention des bibliothèques publiques du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'adhérer à une telle plateforme et d'implanter un tel service de prêt numérique de livres à la Bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice du Service des loisirs culturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Vermette et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER l'adhésion de la Municipalité de Saint-Amable à la plateforme PRETNUMERIQUE.CA, le tout selon les conditions et modalités de licence d'accès prévus par l'organisme BiblioPresto.ca;

DE DÉSIGNER Mme France Therrien, directrice du Service des loisirs culturels de la Municipalité de Saint-Amable, à agir à titre de mandataire de la Municipalité;

D'AUTORISER Mme France Therrien, directrice du Service des loisirs culturels de la Municipalité de Saint-Amable, à signer tout contrat, toute entente, ou tout autre document, présent ou futur, permettant de donner effet aux présentes.

Adoptée.

SERVICES DES LOISIRS SPORTIFS

46-03-14

Protocole d'entente pour la gestion des camps de jour pour l'été 2014 (avec option pour 2015 et 2016) – Renouvellement – Autorisation de signature.

CONSIDÉRANT le protocole d'entente pour la gestion des camps de jour de l'été 2013 signé avec l'entreprise GVL Inc. (Gestion Vincent & Limoges Inc.) suite à la résolution d'autorisation du conseil datée du 5 mars 2013 et portant le numéro 69-03-13;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement inscrite audit protocole initial, la qualité du service offert et le bon fonctionnement du service lors de la saison estivale 2013;

CONSIDÉRANT que GVL Inc. a soumis à la Municipalité un document de renouvellement intitulé Protocole d'entente - Été 2014 (avec option pour 2015-2016);

CONSIDÉRANT que par ce document, GVL Inc. offre d'assumer, à partir de l'été 2014, la coordination du service d'accompagnement des enfants à besoins particuliers, de retenir les services et de facturer le salaire des deux accompagnatrices à temps plein requises par ce service, le tout selon les modalités et taux indiqués audit document;

CONSIDÉRANT qu'auparavant, la gestion de ce service d'accompagnement des enfants à besoins particuliers, y compris l'embauche, la coordination et le paiement du salaire des accompagnatrices requises, était pris en charge par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que pour le reste, le document de renouvellement soumis par GVL Inc., est conforme aux engagements découlant du protocole signé en 2013;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation de la directrice générale de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice du Service des loisirs sportifs, madame Stéphanie Lacoste, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Amable, le document de renouvellement soumis et intitulé Protocole d'entente - Été 2014 (avec option pour 2015-2016), avec l'entreprise GVL inc. (Gestion Vincent & Limoges Inc.);

D'AUTORISER en conséquence le versement, pour l'été 2014, d'un montant de 4 500,00\$ taxes incluses pour les services de l'entreprise GVL Inc. (Gestion Vincent & Limoges Inc.), plus un montant pouvant atteindre 8 885,27\$ taxes incluses pour le service d'accompagnement des enfants à

besoins particuliers (embauche et salaire des deux accompagnatrices), pour un montant maximum payable de 13 385,27\$ taxes incluses;

Cette dépense sera imputable au poste budgétaire 02-701-50-447.

Adoptée.

SERVICES TECHNIQUES

47-03-14

Approbation d'un estimé préliminaire et autorisation d'un appel d'offres public – APP-14-006-TP – Entretien de parcs et espaces verts pour 2014-2015 et 2016.

CONSIDÉRANT le projet d'appel d'offres public pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Municipalité pour 2014-2015 et 2016 – APP-14-006-TP – élaboré par les Services techniques de la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'estimé préliminaire des coûts et le rapport de recommandation préparés par le directeur des Services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER l'estimé préliminaire des coûts préparé par le directeur des Services techniques pour l'entretien de parcs et espaces verts pour 2014-2015 et 2016;

D'AUTORISER le directeur des Services techniques de la Municipalité de Saint-Amable à procéder à l'appel d'offres public pour l'entretien des parcs et espaces verts de la Municipalité pour 2014-2015 et 2016 – APP-14-006-TP – le tout en fonction des documents et estimés soumis.

TRÉSORERIE

S/O.

URBANISME

48-03-14

Demande de dérogation mineure numéro 2014-002-DM – 462 et 464 rue Ouellette.

Les citoyens présents sont invités à se faire entendre par le conseil sur cette demande.

Aucun citoyen ne se manifeste.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure présentée par le requérant, lequel souhaite régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal (habitation bifamiliale jumelée) dont la distance du porte-à-faux de l'étage par rapport à la ligne avant du terrain est de 7,35 m alors que la distance minimale prescrite est de 7,5 m (distance insuffisante de 0,15 m), le tout tel que représenté au plan 2682 MD produit par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis public donné conformément aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure porte sur la grille des usages et normes de la zone H-76 du règlement de zonage numéro 712-00-2013;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 427-03-14, le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Mario McDuff, appuyé par madame la conseillère Monique Savard et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Amable accepte et accorde la demande de dérogation mineure numéro 2014-012-DM visant à régulariser la marge de recul avant du bâtiment principal (habitation bifamiliale jumelée) dont la distance du porte-à-faux de l'étage par rapport à la ligne avant du terrain est de 7,35 m alors que la distance minimale prescrite est de 7,5 m (distance insuffisante de 0,15 m), le tout tel que représenté au plan 2682 MD produit par Mario Dumont, arpenteur-géomètre, en date du 7 novembre 2013;

Le terrain porte le numéro de lot 215-215 au cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Julie, dans la zone H-76.

Adoptée.

49-03-14

Demande d'autorisation à la CPTAQ – Dossier numéro 2014-002-AG – Utilisation à une fin autre que l'agriculture du lot 11-85, rang A, paroisse de Saint-Marc (1601, rue Pascal) – Appui de la Municipalité.

CONSIDÉRANT que le requérant, M. Michel Karaoulanis, présente à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande d'autorisation pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 11-85, rang A, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc d'une superficie de 929,03 m² situé au 1601, rue Pascal;

CONSIDÉRANT que le terrain est situé en zone agricole et que dans un tel cas, la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* exige que l'utilisation à une fin autre que l'agriculture fasse l'objet d'une autorisation de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que la demande ne contrevient à aucune disposition de la réglementation d'urbanisme de la Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la minute 427-04-14, le Comité Consultatif d'Urbanisme a donné un avis favorable à la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Monique Savard, appuyé par monsieur le conseiller Mario McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER ET D'APPUYER la demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par le requérant, M. Michel Karaoulanis pour une utilisation à une fin autre que l'agriculture pour le lot 11-85, rang A, au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Marc d'une superficie de 929,03 m² situé au 1601, rue Pascal.

Adoptée

50-03-14

APP-14-018-UR – Fourniture de prix – Réaménagement rue Principale – Arpentage – Octroi du contrat.

CONSIDÉRANT la recherche de prix effectuée par le Service de l'urbanisme de la Municipalité auprès de quatre (4) arpenteurs-géomètres pour la levée des lieux et les descriptions techniques requises en vue du projet de réaménagement de la rue Principale;

CONSIDÉRANT la réception de quatre (4) offres écrites et l'analyse de conformité réalisée par le Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation du directeur du Service de l'urbanisme de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Vermette, appuyé par madame le conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'OCTROYER le contrat Réaménagement rue Principale – Arpentage – APP-14-018-UR – à Mario Dumont, arpenteur-géomètre, plus bas soumissionnaire se conformant aux normes du MTQ, le tout pour un montant total maximum de 21 431,34 \$ taxes incluses.

Adoptée.

Courrier reçu:

a) Municipalité régionale de comté (MRC) de Marguerite-D'Youville :

- Procès verbal de la séance ordinaire datée du 23 janvier 2014.

b) Ministre des Finances et de l'Économie :

- Lettre d'accusé de réception de la résolution 08-01-14 relative à l'Entente de partenariat fiscal et financier Québec-Municipalités.

VARIA

S/O.

Période de question des citoyens

Un citoyen de la rue Principale pose des questions au sujet du déneigement sur la rue Bourgeois. Il est préoccupé du fait que les lignes de rue ne soient pas visibles au centre.

- Le conseil répond aux questions et préoccupations du citoyen.

Un citoyen de la rue Bourgeois pose des questions sur le processus de déneigement des trottoirs.

- Le conseil répond aux questions du citoyen. Des questions et discussions ont lieu également quant aux équipements de déneigement et au personnel à l'œuvre, quant au ramassage de la neige et quant à l'épandage d'abrasifs.

Un citoyen résidant sur la rue Brion pose des questions sur l'épisode de déversement sauvage de pneus survenu il y a quelques semaines dans la Municipalité, sur sa suggestion soumise à la dernière séance d'installer des caméras pour prendre sur le fait les contrevenants, ainsi que sur l'issue d'un recours pénal entrepris par la Municipalité dans le passé dans un tel cas.

- La directrice générale ainsi que le conseil répondent aux questions du citoyen.

Un citoyen de la rue Benjamin pose plusieurs questions concernant les programmes d'aide offerts aux propriétaires de terrains à faible capacité portante. Il se questionne également sur l'attitude des évaluateurs. À son avis, ceux-ci devraient mieux prendre en compte la baisse de valeur des résidences touchées par ces problèmes.

- Le conseil répond aux questions du citoyen et le réfère aux ressources pertinentes.

Le même citoyen pose des questions au sujet des coûts qu'il doit assumer pour la réfection des trottoirs en face de sa propriété et qu'il trouve trop élevés.

- Le conseil répond aux questions du citoyen et le réfère aux ressources pertinentes.

Le même citoyen pose des questions au conseil au sujet des terrains à développer, de plus en plus rares dans la Municipalité, ce qui occasionne à son expérience une hausse constante des prix. Il évoque également des stratagèmes de revente illégaux qui seraient selon lui utilisés par certains contracteurs. Dans la même veine, un citoyen de la rue Brion pose aussi des questions au sujet de la spéculation immobilière et sur la répartition du coût des infrastructures.

- Le conseil répond aux questions et réfère également aux ressources pertinentes.

Le même citoyen de la rue Benjamin se demande si la Municipalité a des problèmes avec ses étangs, car il mentionne avoir des problèmes avec l'évacuation de ses eaux usées dans sa résidence.

- Le conseil répond aux questions et réfère également aux ressources pertinentes.

Un citoyen de la rue Bourgeois demande s'il y a des développements dans le dossier de la nouvelle école ainsi que dans le dossier du centre multisports.

- Le conseil et la directrice générale répondent aux questions du citoyen. Dans le cas de l'école, le dossier bouge peu car on est en attente de retours de la part des ministères provinciaux impliqués. Dans le cas du centre multisports, le dossier progresse et une étude de marché est en cours.

Le même citoyen explique vivre une problématique de vagabondage / vandalisme par des jeunes dans le parc adjacent à sa propriété. Ceux-ci donnent un fort mauvais exemple aux enfants du voisinage, dont les siens. Il se demande ce que la Municipalité peut faire.

- Les membres du conseil lui transmettent les informations et conseils d'usage et réfèrent également aux ressources pertinentes.

51-03-14

Levée de la séance

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par monsieur le conseiller Dominic Gemme, appuyé par madame la conseillère Clairette Gemme McDuff et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin à la présente séance du conseil.

La séance du conseil est levée à 21 h 05.

Adoptée.

Je, François Gamache, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.